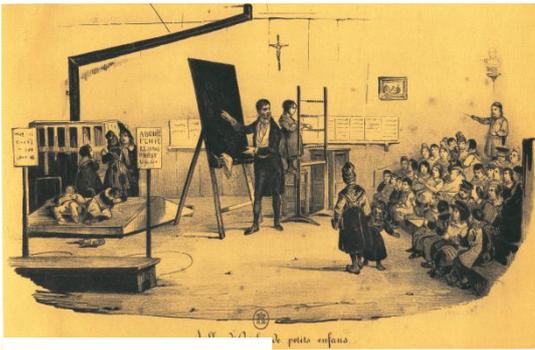


L'enracinement de la République.

1. Une école gratuite, laïque et obligatoire.



a) Une salle d'asile vers 1830.

a) Contrairement à ce que l'on pense généralement les premières lois sur l'école ne datent pas de la troisième République. Dès 1833, François Guizot, ministre du roi Louis-Philippe, fit voter une loi qui demandait aux communes d'entretenir une école. Pourtant la scolarisation n'était pas obligatoire et payante ; beaucoup de familles pauvres (les ouvriers et les paysans) ne pouvaient y envoyer leurs enfants.



b) Jules Ferry.

b) En 1881 Jules Ferry devient ministre de l'instruction publique, il jugeait nécessaire que des citoyens qui avaient le droit de vote sachent lire, écrire et compter. Il décida donc de nouvelles réformes et commença par rendre l'enseignement primaire gratuit pour tous. L'année suivante il ordonna que l'école devienne obligatoire pour les enfants de 6 à 13 ans. En même temps il fit établir que l'école serait laïque et menée par des instituteurs et institutrices correctement formés. Pour obéir à ces lois des milliers d'écoles furent construites partout en France.



b) Une école somainoise, héritage des lois Ferry (L'actuelle école Marie Curie)

2. L'affirmation des libertés.

c) Attachés aux libertés, les Républicains font voter des lois sur la liberté de la presse, la liberté de réunion et d'association. Elles permettent désormais aux citoyens français de se réunir librement, d'exprimer leur opinion dans la presse et surtout elles offrent aux ouvriers la possibilité de créer des syndicats chargés de les protéger contre les abus des patrons. En 1905, le parlement vote également la loi de séparation des églises et de l'état qui déclare que la France est désormais un état laïc sans religion dominante.

d) Marianne, place de la République à Paris inaugurée le 14 juillet 1883.



3. Les symboles de la République.



e) La construction de la Tour Eiffel.

d) Alors que le drapeau tricolore avait été adopté depuis 1830, la troisième République revendique son héritage révolutionnaire en rétablissant la Marseillaise comme hymne national. Le 14 juillet, date anniversaire de la prise de la Bastille et de la fête de la fédération est choisi comme fête nationale. Les bustes de Marianne, personnification de la République, sont installés dans les mairies et la devise : liberté, égalité, fraternité est gravée au fronton des bâtiments publics.

e) Pour fêter le centenaire de la Révolution, la France décide d'organiser en 1889 une exposition universelle à Paris. Pour la première fois dans la capitale l'électricité est présentée mais l'attraction principale reste l'immense métallique construite dans le centre de Paris : la tour Eiffel. Composée de 18000 pièces de métal assemblées par 55000 rivets, elle est haute de 312m avec le drapeau et large de 127m à sa base.